

IDENTIFICATION**Dossier # :1143653003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un protocole de location d'espaces et perception de redevances visant des services alimentaires automatisés (distributrices) à l'entreprise 3087-9068 Québec inc. (Café Expert) pour l'exploitation d'un service clé en main dans cinq installations municipales, pour une période de cinq ans débutant le 1er janvier 2015.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier vise à approuver l'octroi, à l'entreprise 3087-9068 Québec inc. (Café Expert), d'un Protocole de location d'espaces et de perception de redevances visant des services alimentaires automatisés dans les bâtiments suivants : centre Étienne-Desmarteau, centre Père-Marquette, pavillon d'accueil du golf municipal, bibliothèque Marc-Favreau et chalet d'accueil du parc Maisonneuve. Le protocole aura une durée de cinq ans, débutant le 1er janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

En 2010, une Convention de dépôt a été signée avec l'entreprise Café Excel inc., afin d'offrir un service alimentaire automatisé dans les deux centres sportifs Étienne-Desmarteau (3430, rue de Bellechasse) et Père-Marquette (1600, rue de Drucourt) ainsi qu'au golf municipal de Montréal (4235, rue Viau). Cette convention avait une durée initiale de trois ans, suivi de renouvellements annuels, pouvant être annulés par la transmission d'un préavis donné au moins 30 jours avant le 31 décembre de l'année courante. Il est à noter que ce préavis a officiellement été reçu le 18 novembre 2014.

Profitant de l'ajout de deux sites disposant d'espaces dédiés aux distributrices, soit la bibliothèque Marc-Favreau (500, boulevard Rosemont) et le chalet d'accueil du parc Maisonneuve (4601, rue Sherbrooke Est), la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a entrepris une révision des conditions et exigences contractuelles.

Dans le but d'obtenir la meilleure offre possible, un appel de propositions de services a été lancé le 22 septembre 2014 pour un service clé en main de restauration automatisée (distributrices) dans cinq installations municipales. Sept entreprises ont été invitées à soumissionner et quatre d'entre elles ont déposé une proposition le 17 octobre 2014 :
- Caf-caf inc.

- 3087-9068 Québec inc. (Café Expert)
- Pause Café Jade inc.
- Café Excel inc.

Le 28 octobre 2014, un comité s'est réuni afin d'analyser les quatre soumissions reçues. Les membres du comité recommandent unanimement l'entreprise la plus susceptible de répondre aux exigences de fourniture, d'installation, d'entretien et d'approvisionnement de machines distributrices d'aliments et boissons, soit celle ayant obtenu le plus haut pointage pondéré (Café Expert) sur la base des critères d'évaluation suivants :

- A) Expérience dans le domaine de la restauration automatisée 10 %
- B) Redevances et loyer proposés 15 %
- C) Services offerts 20 %
- D) Politiques et procédures 10 %
- E) Produits offerts 20 %
- F) Équipements proposés 25 %

JUSTIFICATION

Le service de restauration automatisé offre, dans des machines distributrices, une gamme variée de choix de nourriture et boissons, à prix raisonnable, afin d'accommoder les usagers des installations municipales et leur permettre d'y séjourner plus longtemps sans avoir à se ravitailler à l'extérieur. Dans certains cas, comme dans les centres sportifs, les distributrices sont un complément aux comptoirs alimentaires en opération et viennent les compléter en dehors de leurs heures d'ouverture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le service de restauration automatisé (distributrices) est sans frais pour l'arrondissement et permet d'obtenir des revenus de location d'espaces et des redevances sur les ventes. L'entreprise 3087-9068 Québec inc. (Café Expert) propose des redevances de 10 % sur les ventes dans ses distributrices ainsi qu'un loyer annuel total, pour les cinq installations municipales visées, de 7 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un service de restauration automatisée est très commode pour les utilisateurs des équipements municipaux, lorsque l'espace le permet. Pour maintenir l'offre de service, l'entreprise sélectionnée doit être informée le plus tôt possible qu'elle a remporté l'appel de propositions afin d'être en mesure d'acquérir les appareils requis, d'en faire l'installation et de les rendre opérationnels. L'entreprise en place doit également être avisée de retirer ses appareils pour permettre au nouveau fournisseur de s'installer.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Aviser l'entreprise en place de retirer ses appareils au 31 décembre 2014;
- Signer, avec 3087-9068 Québec inc. (Café Expert), le nouveau protocole;
- Faire installer les nouveaux appareils au début du mois de janvier 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude BOUDREAU
Conseillère en planification

Tél : 514 872-8835
Télécop. : 514 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2014-12-05

IDENTIFICATION

Dossier # :1145946008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Autoriser une dépense de 2 361 564,64 \$ incluant l'octroi d'un contrat de 2 249 109,18 \$ à Groupe TNT inc. pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (P.R.R. 2015) - Appel d'offres public no RPPV14-06033-OP (10 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'aménagement du territoire et des études techniques a reçu du Service des finances la confirmation de l'enveloppe budgétaire lui étant octroyée pour l'année 2015, de sorte qu'elle puisse poursuivre, via son Programme de réfection routière (PRR), sa mission de planifier, entre autres, les activités de réhabilitation requises du réseau routier afin de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les travaux du présent contrat entrent dans le cadre d'un *programme de réfection routière* incluant la reconstruction de trottoirs et de bordures, le planage de la chaussée et la pose d'un revêtement bitumineux sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Les investissements alloués dans le présent contrat visent à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers des voies publiques que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie. Ces investissements viennent donc atténuer, entre autres, la problématique de la dégradation des chaussées et des trottoirs et permettent d'améliorer l'état global des voies publiques par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état des chaussées et des trottoirs ainsi que les contraintes environnantes.

Les dépenses pour ce projet seront assumées en totalité par les services centraux de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Un cahier des charges a été préparé afin de procéder à la reconstruction de trottoirs et bordures, au planage et à la pose d'un revêtement bitumineux, là où requis, des rues suivantes :

Rue De À

De Gaspé Beaubien Saint-Zotique
4^e Avenue Dandurand Rosemont
5^e Avenue Laurier Masson
20^e Avenue Rosemont de Bellechasse
William-Tremblay Canadien-Pacifique Saint-Michel
Canadien-Pacifique Omer-Lavallée William-Tremblay

Au total, le contrat prévoit la reconstruction de 4 200 mètres carrés de trottoirs et de 400 mètres linéaires de bordures, la construction de saillies verdies aux différentes intersections ainsi que le planage et la pose d'un revêtement bitumineux sur 12 000 mètres carrés de chaussées.

L'appel d'offres a été publié le 11 novembre 2014. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 1^{er} décembre 2014. Dix entreprises ont déposé une soumission.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont donc nécessaires pour maintenir les rues locales en bon état, ce qui contribue à l'amélioration du réseau routier de l'arrondissement et par conséquent, assurer son maintien à un niveau acceptable pour les années ultérieures. Ces travaux font partie du programme de réfection routière.

Le tableau des résultats des soumissions suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi :

	RPPV14-06033-OP
Résultats de soumission	Taxes incluses
Firmes soumissionnaires conformes	Total
Groupe TNT inc.	2 249 109,18 \$
Routek Construction inc.	2 468 253,98 \$
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	2 538 487,10 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	2 546 130,34 \$
DEMIX CONSTRUCTION, une division de Holcim (Canada) inc.	2 785 767,11 \$
Construction Bau-Val inc.	2 695 837,72 \$
Construction Soter inc.	2 698 464,82 \$
Les Pavages Chenail inc.	2 880 422,77 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	3 048 902,29 \$
Pavages Métropolitain inc.	3 277 185,63 \$
Coût moyen des soumissions conformes	2 718 856,09\$
Écart entre la moyenne et la plus basse soumission conforme	469 746,91 \$

Les prix de soumissions ainsi que les documents de l'ensemble des soumissions reçues, furent vérifiés. Aucune soumission n'a été rejetée.

L'adjudicataire recommandé est Groupe TNT inc., cette firme a son attestation de l'autorité des marchés financiers (AMF).

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment de Québec ont été faites.

Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec la soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Il faut souligner que la liste des rues prévues dans le contrat fut approuvée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), afin de confirmer qu'il n'y a pas de travaux sur les infrastructures souterraines nécessitant des excavations prévues à court terme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux incluant les frais incidents de 112 455,46 \$ s'élève à 2 361 564,64 \$ taxes incluses.

Ce montant est réparti de la façon suivante: 2 361 564,64 \$ sont assumés par la Direction des transports dans le cadre du *Programme de réfection du réseau routier local*.

Service des infrastructures, transport et environnement

Imputation : Corporation

Projet :

Sous-projet : 1455855651 (Simon 154855) PRR / Travaux à contrat

Reconstruction de trottoirs et bordures sur différentes rues de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

	2015	2016	TOTAL
Prévus Brut	1 401 350.41 \$	0 \$	1 401 350.41 \$
Prévus TPS	60 941.53 \$	0 \$	60 941.53 \$
Prévu TVQ	121 578.35 \$	0 \$	121 578.35 \$
Prévus Net	1 279 619.71 \$	0 \$	1 279 619.71 \$

Sous-projet : (Simon) PRR/ Travaux à contrat

Frais incidents pour : Reconstruction de trottoirs et bordures sur différentes rues de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

	2015	2016	TOTAL
Prévus Brut	70 000.00 \$	0 \$	70 000.00 \$
Prévus TPS	3 044.14 \$	0 \$	3 044.14 \$
Prévu TVQ	6 073.06 \$	0 \$	6 073.06 \$
Prévus Net	63 919.33 \$	0 \$	63 919.33 \$

Sous-projet : 1455855650 (Simon 154854) PRR / Travaux à contrat

Planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux sur différentes rues de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

	2015	2016	TOTAL
Prévus Brut	847 758.77 \$	0 \$	847 758.77 \$
Prévus TPS	36 867.09 \$	0 \$	36 867.09 \$
Prévu TVQ	73 549.85 \$	0 \$	73 549.85 \$
Prévus Net	774 116.75 \$	0 \$	774 116.75 \$

Sous-projet : (Simon) PRR / Travaux à contrat

Frais incidents pour : Planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux sur différentes rues de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

	2015	2016	TOTAL
Prévus Brut	42 455.46 \$	0 \$	42 455.46 \$
Prévus TPS	1 846.29 \$	0 \$	1 846.29 \$
Prévu TVQ	3 683.35 \$	0 \$	3 683.35 \$
Prévus Net	38 767.49 \$	0 \$	38 767.49 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet offrira une meilleure qualité de vie aux résidents de l'arrondissement de Rosemont --La Petite-Patrie en mettant de l'avant des aménagements favorisant les déplacements actifs et collectifs, en augmentant le couvert végétal et sécurisant les déplacements effectués à pieds (de façon à diminuer, entre autres, les distances de traversées aux intersections).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de réaliser les travaux en 2015, il est prévu que ceux-ci débutent dès la période de dégel terminée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication globale n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : printemps 2015

Fin des travaux : été 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 11 novembre 2014 au 1^{er} décembre 2014.

La soumission est valide pendant 120 jours suivant sa date d'ouverture.

L'appel d'offre a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offre SEAO. La durée a été de 21 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et ville.

La politique de gestion contractuelle de l'arrondissement fait partie intégrante des documents d'appel d'offres.

Les clauses particulières, en prévention de la collusion et de la fraude, ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public. Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur. Les soumissions déposées, dans le cadre de cet appel d'offres public, devaient se conformer aux exigences de la Loi 1 « Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ».

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- politique d'approvisionnement;
- politique de gestion contractuelle.

Le plus bas soumissionnaire conforme, « Groupe TNT inc. », a reçu son accréditation de l'AMF (Autorité des marchés financiers).

À la suite de vérifications et au meilleur de leur connaissance, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Jean CARRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon TAILLEFER
Ingenieur

Tél : 514 868-4405
Télécop. : 514-872-6388

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-04

Daniel LAFOND
Directeur

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION

Dossier # :1146762009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Édiction d'ordonnances - Progamation d'un événement public : « Sessions trad au parc Maisonneuve »

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant un événement de l'arrondissement pour les années 2014 et 2015 et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 3.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 26 0228 Pour une demande semblable : « Approuver 8 contributions financières destinées à soutenir la tenue d'activités et d'événements publics organisés par des OBNL sur la place Shamrock pour un total de 17 500 \$ et les 8 protocoles d'entente reliés à ces dernières - Compte de surplus de gestion affecté - Divers de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie» pour le Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie « Sessions Trad » - événements les vendredis 11 et 18 juillet 2014, 1^{er}, 8, 22 et 29 août 2014, 5 et 12 septembre 2014. (1140963047)

DESCRIPTION

Les événements tenus dans l'arrondissement sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues; ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et

d'une rue. Le dossier présenté contient une demande pour le mois de décembre 2014 qui s'échelonne jusqu'en février 2015.
Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2015.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

Ainsi, la tenue de l'événement aura les impacts positifs suivants auprès de la population de l'arrondissement :

« Sessions trad au parc Maisonneuve » (les dimanches 28 décembre 2014, 4, 11, 18 et 25 janvier et 1er février 2015 - parc Maisonneuve)

Le Regroupement arts et culture Rosemont - Petite-Patrie invite la population et les usagers du parc Maisonneuve à se rassembler les dimanches après-midi dès le 28 décembre 2014 afin de célébrer la musique traditionnelle en présence de deux musiciens professionnels. Cette occasion unique offrira aux citoyens une ambiance des plus festives en plein cœur de la saison hivernale. Les mélomanes sont d'ailleurs invités à apporter leur instrument et à participer aux sessions de musique. Plus de 100 personnes sont attendues chaque dimanche.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation de l'événement seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'événement doit faire preuve d'écoresponsabilité.

Le promoteur doit aussi rendre compte des actions qu'il pose en vue d'être plus accessible universellement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement sera soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessica BÉLANGER
Agente de développement

Tél : 514-872-6554
Télécop. : 514-872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514-872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2014-12-08